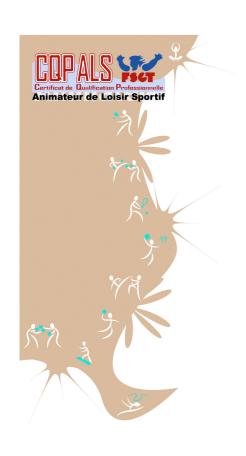


Fédération Sportive et Gymnique du Travail

DOMAINE FORMATION

14/16, rue Scandicci - 93500 PANTIN

Tél: 01 49 42 23 43 - Courriel: formation@fsgt.org



Contacts

Organisme de formation : FSGT Ligue Ile de France

Contact: Mme Emeline Lambert

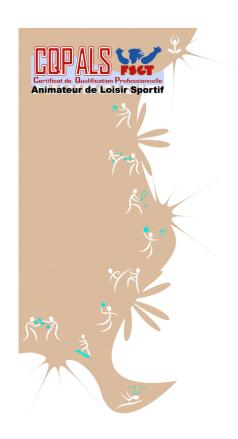
Coordonnées: 01.49.42.23.24 ou lif@fsgt.org



Sommaire

	Contacts	2
1.	<u>LE MOT DU RESPONSABLE DE STAGE</u>	4
2.	PRESENTATION DU GUIDE	5
3.	<u>LE PROJET DE LA FSGT</u>	6
4.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	7
	CADRE REGLEMENTAIRE ET PREROGATIVES DE L'ANIMATEUR CQP ALS	7
(CARTE PROFESSIONNELLE	7
	SITUATION AU SEIN DE L'ORGANISATION	
	TEMPS DE TRAVAIL	
(CLASSIFICATION CONVENTIONNELLE	
5.	FAMILLES D'ACTIVITES	9
5.1	REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE CERTIFICATION UC1	10
REF	FERENTIEL D'ACTIVITES ET DE CERTIFICATION UC1	11
5.2	REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE CERTIFICATION UC2-3	12
6.	DISPOSITIF DE FORMATION ET DE CERTIFICTATION	13
	UNE FORMATION EN ALTERNANCE	13
	FORMATION CONTINUE	
	LA CERTIFICATION	
	Une épreuve d'expression écrite et orale pour évaluer l'UC1,	14
	Une épreuve d'expression écrite et orale pour évaluer l'UC1,Une épreuve pratique pour évaluer les UC2 et 3	14
7.	STATUT, DROITS ET OBLIGATIONS DU STAGIAIRE	15
8.	LES PROFILS, MISSIONS ET COMPETENCES DU TUTEUR	16
9.	LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION (EXTRAIT)	17
10.		





1. LE MOT DU RESPONSABLE DE STAGE

Vous avez accepté de vous engager dans le tutorat d'animateurs en formation CQPALS et nous vous en remercions.

La ligue FSGT «**Ile de France**» a la responsabilité de l'organisation du CQPALS pour former les futurs animateurs des clubs et associations de son territoire, avec la meilleure qualité possible de formation.

Auprès de vous, le stagiaire en formation tirera de grands bénéfices de cette relation :

- ✓ l'aide à la structuration du projet d'animation durant son stage,
- ✓ l'analyse de ses mises en situation d'animation par un œil expérimenté,
- ✓ le partage avec un animateur qualifié des savoir-faire et "ficelles" du métier.

Ces éléments s'échangent entre le stagiaire et vous-même en situation de formation continue, pouvant faire de votre relation un véritable catalyseur de sa formation mais aussi de la vie de votre club.

Nous vous invitons à partager votre expérience de tuteur et à nous poser toutes les questions qui émergeraient, ceci afin d'accompagner au mieux les stagiaires.

Vous participez ainsi à l'amélioration de la qualité de l'encadrement, au recrutement de nouveaux animateurs, de futurs tuteurs et au rayonnement fédéral et/ou sportif, auprès des pratiquants de votre club.

Dans cette démarche, vous pouvez compter sur notre soutien et notre disponibilité.

Sportivement,

Thomas VALLE, responsable de formation

2. PRÉSENTATION DU GUIDE

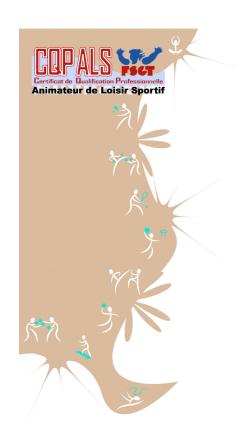
Ce guide a pour objet de vous accompagner dans votre rôle de tuteur et de vous donner les éléments qui vous permettront de répondre aux attentes et aux questions des stagiaires.

Le tutorat des stagiaires est un des points cruciaux de nos formations au CQPALS, en représentant quasiment un tiers de la formation. **On avance aujourd'hui que l'apprentissage s'effectue à 70% par la mise en situation réelle de travail**, 20 % par les analyses et commentaires de pairs et 10 % seulement par la formation conventionnelle 'descendante'. Votre rôle est donc essentiel dans la formation.

Vous trouverez dans ce guide :

- √ Les grandes lignes du projet de la FSGT
- ✓ Un rappel du contexte réglementaire,
- ✓ Les droits et obligations des stagiaires,
- ✓ Les conditions à remplir pour être tuteur,
- ✓ Les outils qui vous permettront d'accompagner le stagiaire dans sa formation,
- ✓ Des préconisations générales portant sur les actions à mener avec le stagiaire.





3. LE PROJET DE LA FSGT

- « Toutes les pratiques sportives avec une seule licence! » La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) est une fédération omnisports considérant comme essentielle la pratique physique et sportive dans la construction de la personne, tout au long de sa vie et sur tous les plans :
 - ✓ Physique
 - ✓ Mental
 - ✓ Social

La FSGT travaille sur le contenu des apprentissages, les formes d'organisation, les règles pour faciliter l'entrée et le progrès de tous dans la pratique.

Elle développe des pratiques associatives, favorisant l'engagement des pratiquants dans l'animation et l'encadrement.

Elle met au cœur de son action les valeurs de solidarité et de fraternité.

Depuis de nombreuses années, la FSGT est également reconnue au plan international pour ses actions de solidarité et ses championnats réservés aux sportifs amateurs.

- √ 260 000 pratiquants
- √ 4 585 associations locales ou d'entreprises
- √ 90 comités départementaux
- 98 activités sportives, avec ou sans compétition

Des pratiques, enfants, jeunes, adultes, mixtes, + de 50 ans, familiales

Des modalités d'organisation et de participation adaptées

Des activités locales, départementales, régionales, nationales,

Des jeux mondiaux du sport travailliste tous les 2 ans rassemblant 3 000 sportifs dont 300 participants FSGT

Des échanges internationaux avec 35 autres fédérations dans le monde, sur les cinq continents

Des coopérations avec des sportifs de Palestine, d'Afrique du Sud, du Japon, d'Algérie, du Costa Rica...

Des milliers de rencontres et de compétitions

Des centaines de rassemblements et de championnats

Des pratiques mixtes valides/handicapés

Des actions spécifiques en direction des Milieux Populaires

20 000 animateurs et 600 formateurs reconnus

La FSGT dispose d'un double agrément ministériel, "sport" et "éducation populaire". Elle est membre du Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF), du Comité National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP) et de la Confédération Sportive et Internationale du Travail (CSIT), organisations au sein desquelles la FSGT est également élue.

http://www.fsqt.org

4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les éléments de ce chapitre sont identiques à ceux dont le stagiaire dispose dans son livret de formation et visent uniquement à vous informer du contexte général de la formation. En cas de nécessité, le responsable de la formation est à votre disposition pour approfondir ces éléments.

CADRE REGLEMENTAIRE ET PREROGATIVES DE L'ANIMATEUR CQP ALS

Le CQP ALS est un diplôme professionnel de la branche Sport créé par l'avenant n° 4 à la convention collective nationale du sport (CCNS) en date du 21 décembre 2006 (portant sur l'annexe 1 de la CCNS en date du 7 juillet 2005 relatif aux CQP) et étendu par l'arrêté d'extension du 5 octobre 2007.

Le CQP ALS est inscrit au (RNCP) Répertoire National des Certifications Professionnelles par le ministère du Travail et **permet l'exercice contre rémunération** conformément aux dispositions de l'article L.212-1 du code du sport.

Cette inscription est proposée par les partenaires sociaux et a une validité limitée dans le temps ce qui impose son renouvellement périodique.

CARTE PROFESSIONNELLE

Les activités encadrées par le CQP relèvent du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du Code du Sport. De ce fait, toute personne désirant exercer contre rémunération la fonction d'animateur de loisir sportif doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité (R.212-85). La déclaration est renouvelée tous les cinq ans.

Les options AGEE et JSJO du CQPALS donnent lieu à la délivrance par le Ministère des Sports d'une carte professionnelle, contrairement aux activités de randonnée de proximité et d'orientation (option ARPO) correspondant à des activités de loisir dont l'exercice professionnel n'est pas réglementé par le Code du Sport.

Le préfet délivre une carte professionnelle d'éducateur sportif à tout déclarant titulaire du certificat de qualification professionnelle « animateur de loisir sportif » à l'exclusion des personnes ayant fait l'objet d'une des condamnations ou mesures mentionnées aux articles L.212-9 et L.212-13 de la loi sur le Sport.

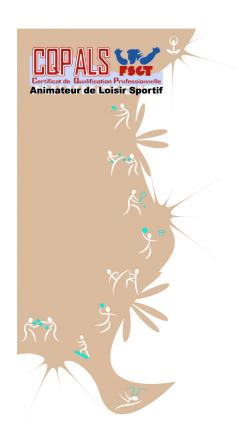
Pour exercer sa profession, le titulaire du CQP ALS doit présenter lors du renouvellement de la carte professionnelle et tous les 5 ans à compter de la délivrance de son CQP, une attestation de suivi d'un stage d'une durée de 14 heures portant sur l'actualisation des compétences et connaissances relative aux évolutions réglementaires, techniques ou pédagogiques dans le domaine de la sécurité des pratiquants, des tiers et des activités émergentes

La situation professionnelle du détenteur du CQPALS renvoie au poste type de travail de l'animateur de loisir sportif. Celui-ci a vocation à :

- Faire découvrir, initier et sensibiliser aux pratiques de loisir sportif,
- ✓ Accueillir les publics,
- ✓ Transmettre une ou plusieurs techniques indispensables à l'initiation et à la sensibilisation en adéquation avec le public visé,
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécurisée dans l'environnement concerné.

Il exerce son activité au sein de structures intégrant les activités de loisir sportif comme vecteur de valeurs éducatives et sociales.





SITUATION AU SEIN DE L'ORGANISATION

L'animateur de loisir sportif exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure et sous l'autorité du responsable hiérarchique de la structure employeur. Il est en capacité de pouvoir décider seul de modifier ou annuler toute activité s'il s'avère que les conditions d'exécution relevant de sa responsabilité ne permettent pas une pratique sécurisée.

Quelques précisions

CQP ALS et statut de travailleur indépendant

Extrait du règlement du CQP ALS : « L'animateur de loisir sportif exerce ses fonctions sous la responsabilité du responsable hiérarchique de la structure qui l'emploie et dans le cadre du projet défini par ce dernier. ».

Le diplôme de CQP ALS n'a pas été conçu pour couvrir le statut de travailleur indépendant. Il est lié à la structure qui l'emploi. Le diplôme à obtenir pour jouir de ce statut est le BPJEPS.

CQP ALS et coaching individuel

Communément, dans les fédérations sportives, les séances se déroulent en collectif dans une salle ou à l'extérieur. L'animateur CQP ALS employé par une association dispense sous la responsabilité du président de la

structure, des séances d'activités physiques auprès d'un public. Le CQP ALS ne couvre pas le champ du coaching individuel. Le diplôme à obtenir pour s'investir dans ce domaine est le BPJEPS option AGFF.

TEMPS DE TRAVAIL

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à un volume horaire de **360 heures par an de face à face pédagogique**. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit prioritairement favoriser l'accès du professionnel titulaire du CQP à une certification de niveau IV, ou recruter un autre titulaire du CQP ALS, ou recruter une personne titulaire d'une autre certification du secteur (niveau IV ou supérieur).

Au-delà de ce volume horaire annuel de 360 h de face à face pédagogique, l'employeur doit majorer la rémunération de 25 %.

CLASSIFICATION CONVENTIONNELLE

Le titulaire du CQP « Animateur de Loisir Sportif » **est classé en groupe 3** de la grille de classification de la Convention Collective Nationale du Sport.

5. FAMILLES D'ACTIVITES

Le CQPALS est délivré dans une des options suivantes :

Activités gymniques d'entretien et d'expression ✓ AGEE

✓ JSJO

Jeux sportifs et jeux d'opposition Activités de randonnée de proximité et d'orientation ✓ ARPO

	PREROGATIVES D'EXERCICE LIEES AUX OPTIONS DU CQPALS					
Intitulé	Conditions d'exercice	Limite des conditions d'exercice Les prérogatives d'exercice du titulaire du CQP ALS se limitent :				
AGEE	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation visant le développement des capacités physiques pouvant faire appel à des supports rythmiques et musicaux le maintien et le développement de la souplesse articulaire ainsi que le renforcement musculaire	 ✓ aux techniques cardio ✓ au renforcement musculaire ✓ aux techniques douces et ✓ aux activités d'expression. Ces activités, adaptées à l'âge et aux capacités des pratiquants, visent le maintien de la forme sans recours à des appareils de musculation.				
ARPO	Ces activités se caractérisent par un déplacement finalisé avec ou sans engin, à l'exclusion d'engins à moteur et d'animaux montés ou attelés, dans un milieu naturel ou le reproduisant. Ces activités se pratiquent sur des circuits répertoriés d'accès facile et balisé, sur des parcours permettant en permanence un accès facile à un point de secours ou d'alerte.	à l'encadrement : ✓ du vélo loisir ✓ de la randonnée pédestre ✓ du roller ✓ de l'orientation. Les principaux moyens de déplacement sont la marche à pied et le cyclisme (route ou VTT), sur des parcours adaptés aux pratiquants.				
JSJO	Encadrement et animation d'activités récréatives à caractère ludique et pédagogique utilisées dans le cadre de situations pédagogiques dans un objectif de socialisation, de développement et de maîtrise des habiletés motrices en dehors de tout contexte de compétition. Les Animateurs de Loisir Sportif (CQP ALS) ne peuvent se prévaloir de cette certification pour attribuer des niveaux, des ceintures ou des grades quelles que soient les références à des disciplines, à des écoles, à des cultures ou des traditions.	à l'encadrement : ✓ des arts et éducation par les activités physiques d'opposition ✓ des jeux de raquettes ✓ des jeux de ballons, petits et grands terrains.				





5.1 REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE CERTIFICATION UC1

Référenti	el d'activités		on	
Activités visées	Compétences associées	Capacités évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
PARTICIPATION A LA VIE DE LA STRUCTURE UC1	Accueillir des publics Participer au fonctionnement de la structure Prendre en compte la structure dans son environnement local	Communiquer avec les adhérents et les dirigeants Renseigner et conseiller les pratiquants S'intégrer à une équipe. Rendre compte de son action Participer à l'organisation de manifestations Participer à la promotion de son activité	Observation sur le poste de travail (grille d'observation du tutorat) Epreuve écrite Présentation de la structure et de son projet, des différents types de publics accueillis. Entretien	Se renseigne sur les profils physiologiques et psychologiques des pratiquants. Utilise une grille d'observation des capacités physiques et des habiletés motrices des pratiquants. Repère les projets liés à l'activité de l'association et ceux liés aux attentes des pratiquants. Participe aux réunions internes Explicite le fonctionnement de la structure (projet, organigramme, partenaires, environnement institutionnel)

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE CERTIFICATION UC1

Référen	tiel d'activités	Référentiel de certification			
Activités visées Compétences associées		Capacités évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation	
CONCEPTION D'UN PROJET D'ANIMATION DE LOISIR SPORTIF UC1	Prendre en compte le projet de la structure Prendre en compte les caractéristiques des publics et de l'environnement Prendre en compte les obligations légales et les règles de sécurité Maîtriser les gestes et techniques nécessaires à la conduite de l'activité	Concevoir un ensemble d'actions d'animation en cohérence avec les objectifs de la structure S'adapter au public et au contexte Préparer et organiser les contenus d'animation Evaluer son action Proposer des progressions	Observation sur le poste de travail (grille d'observation du tutorat) Epreuve écrite Présentation du projet d'animation par le biais d'une activité répondant aux besoins du public et de la structure (1 cycle d'au moins 5 séances) Entretien	Respecte les étapes d'élaboration du projet Propose des activités adaptées aux publics et à l'environnement Intègre dans la séance les notions de : - gestion du temps - progression, - remédiations, - adaptations - règles de sécurité Propose des évolutions en vue de séances futures	



CUIDE DUTUTEUR
COP ALS



5.2 REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE CERTIFICATION UC2-3

Référenti	iel d'activités	Référentiel de certification			
Activités visées	Compétences associées	Capacités évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation	
REALISATION D'UN PROJET D'ANIMATION DE LOISIR SPORTIF UC2-3	Réaliser l'action d'animation Maîtriser les outils et techniques de l'activité Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers	Conduire l'action d'animation	Observation sur le poste de travail (grille d'observation du tutorat) Mise en situation pédagogique Entretien	Aménage les lieux de pratique Accueille le public et présente son action d'animation Respecte la planification prévue (temps, situations pédagogiques et utilisation du matériel) Adapte les situations aux prestations du public Evalue son action Donne des consignes de sécurité et vérifie leur mise en œuvre Les compétences liées à la protection des personnes en situation d'accident sont validées par la possession d'un diplôme de secourisme (PSC1 ou équivalent)	

6. DISPOSITIF DE FORMATION ET DE CERTIFICTATION

UNE FORMATION EN ALTERNANCE

La formation au CQPALS est une formation en alternance, c'est-à-dire qu'elle comprend, outre les heures de positionnement et de formation en centre, 50 h minimum de stage en relation directe avec une, ou plusieurs, associations sportives.

Dans la formation d'adultes, l'alternance représente un véritable plus qualitatif par rapport à la formation traditionnelle en étant plus efficace en termes d'acquisition de compétences.

Durant sa formation, le stagiaire doit effectuer au moins 50 heures de stage dans une (des) association(s) sportive(s), de préférence affiliée(s) à la FSGT, qu'il s'agisse de son club habituel de pratique ou celui de son (ses) tuteur(s). Il doit avoir pour objectif de consolider ses savoir-faire en matière d'animation sportive.

FORMATION CONTINUE

Les titulaires du CQP ALS bénéficient, au même titre que les salariés de la branche professionnelle du sport, des dispositions prévues par la loi sur la formation professionnelle du 24 novembre 2009.

L'évolution peut s'effectuer par l'acquisition d'options supplémentaires dans le même CQP et l'acquisition de compétences complémentaires qui peuvent les amener à acquérir une qualification de niveau IV (BPJEPS)

LA CERTIFICATION

La CPNEF Sport délègue la mise en œuvre de la certification aux 5 fédérations suivantes :

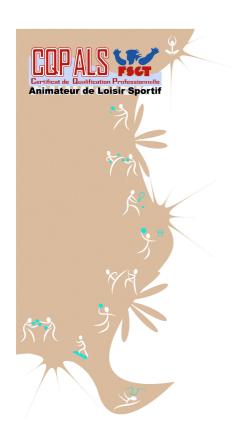
✓ la FF EPGV, / la FSCF, / la FF EPMM SPT, / la FSGT, / l'UFOLEP.

Le CQP ALS atteste de l'acquisition de 3 Unités de compétences :

- ✓ UC1 : Prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action d'animation. (UC transversale)
- ✓ UC2 : Préparer, animer et encadrer une action d'animation (liée à l'option)
- ✓ UC3 : Mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité (liée à l'option)

Les épreuves de certification sont organisées par l'organisme de formation habilité. La validation des trois unités permet l'obtention du certificat. Aucune unité ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'une des autres unités.





Deux épreuves sont prévues :

<u>Une épreuve d'expression écrite et orale pour évaluer</u> l'UC1,

Permet d'évaluer les capacités du candidat à mettre en place un projet d'animation en adéquation avec les objectifs poursuivis par la structure. Le candidat élabore un rapport mentionnant le cadre et les objectifs de son action, ainsi que les caractéristiques de la structure et des publics auxquels il s'adresse.

Le jury est composé de membres habilités.

Une épreuve pratique pour évaluer les UC2 et 3

Portant sur une activité support dans l'option effectuée, elle permet d'évaluer les capacités du candidat à animer et encadrer un groupe en toute sécurité et à maîtriser les outils et les techniques de l'activité présentée. Cette épreuve certifie les UC 2 et 3.

L'évaluation porte sur l'animation d'une séance permettant de vérifier l'acquisition des compétences techniques et pédagogiques fondamentales de l'animation ainsi que la maîtrise des gestes et conduites professionnels.

Cette séance peut se dérouler dans la structure de stage ou tout autre lieu retenu par l'équipe pédagogique réunissant les conditions et objectifs de l'évaluation.

En cas d'échec à une, ou plusieurs, UC, une procédure de rattrapage personnalisée est proposée.

7. STATUT, DROITS ET OBLIGATIONS DU STAGIAIRE

L'organisme de formation FSGT propose à ses stagiaires une licence FSGT omnisports (pour ceux d'entre eux qui ne sont pas licenciés à la date de début de stage). Pendant sa formation, le stagiaire est sous la triple tutelle de l'équipe de formation, de son club et de son tuteur qu'il doit informer de ses actions puisqu'il y a partage de responsabilités.

Les obligations et droits des parties sont inscrits dans la convention de formation signée par le stagiaire et le responsable de l'organisme de formation.

Pour mémoire le stagiaire doit :

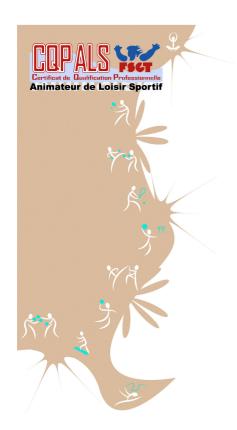
- ✓ Participer activement à l'ensemble de la formation et donc à son stage auprès de vous.
- ✓ Respecter le règlement et les us et coutumes de la structure,
- Plus généralement, s'intégrer dans le fonctionnement de la structure.

Il lui appartient donc de vous solliciter, autant qu'à vous de le stimuler et l'accompagner dans sa démarche de formation.

En contrepartie, il attend de vous, et se doit de vous solliciter sur les points suivants, :

- ✓ La mise en relation avec les membres de la structure (élus, animateurs, adhérents),
- ✓ Une aide méthodologique à la préparation de ses séances,
- ✓ Du temps avec vous pour faire des retours sur ses pratiques.





8. <u>LES PROFILS, MISSIONS ET COMPETENCES</u> DU TUTEUR

Le tuteur est titulaire, au minimum, d'un certificat de qualification professionnelle d'animateur de loisir sportif ou tout autre diplôme équivalent et justifie d'une expérience d'animation.

En tant que référent pédagogique du stagiaire durant toute la durée de la période d'alternance, son rôle principal est de permettre au stagiaire de consolider ses connaissances et savoir-faire en matière d'animation sportive. Les mises en situation du stagiaire confrontent celui-ci à un ensemble de problèmes que le tuteur aidera à résoudre.

En complément du soutien à la formation, le tuteur participe à l'évaluation du stagiaire selon les modalités définies dans le référentiel de formation et de certification

Missions	COMPETENCES	COMPETENCES TRANSVERSALES
1 - Accueillir	Connaître et présenter la structure d'accueil. Connaître et présenter le projet fédéral. Connaître et présenter l'organisation de la formation. Identifier le stagiaire et ses besoins.	Ecouter Motiver
2 - Accompagner	Organiser le parcours du stagiaire. Etre capable de définir avec le stagiaire des objectifs de progrès liés au contexte. 2 - Accompagner Travailler en équipe au service de la réussite du stagiaire. Connaître et utiliser les documents de suivi. Favoriser l'articulation entre théorie et pratique.	
3 - Transmettre	Connaître son rôle de formateur et ses limites. Mettre en place puis analyser des situations d'animation formatrices.	Dialoguer
4 - Evaluer	Observer et analyser des séances d'animations. Utiliser et adapter des outils d'évaluation.	Etre disponible

La mise en situation en structure s'articule autour de 2 axes :

- √ pour l'UC 1
- √ pour les UC 2 et 3.

9. LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION (EXTRAIT)

Pour l'UC 1, l'objectif (OTI) est de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer une action d'animation

Il se décline en 3 objectifs intermédiaires :

- OI1 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics
- Ol2 : EC de participer au fonctionnement de la structure
- OI3 : EC de préparer une action d'animation

Contenus et attendus essentiels de l'activité dans la structure sont :

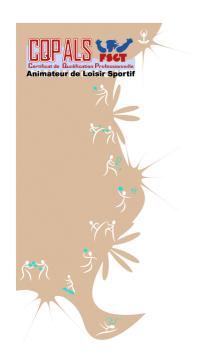
- Observer l'animation
- Recueillir des informations
- Participer à la vie de la structure
- Préparer un projet d'action intégrer au projet global de la structure

Pour les UC 2 et 3, les objectifs (OTI) sont :

- de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation
 - OI1 : EC de préparer une action d'animation
 - Ol2 : EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
 - OI3 : EC de réaliser l'action d'animation
- de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils techniques nécessaires à la conduite de l'activité
 - OI1 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'action d'animation
 - Ol2 : EC de maîtriser les outils et techniques de l'activité

Contenus et attendus essentiels de l'activité dans la structure sont :

- Préparer une action d'animation
- Animer l'action
- Maîtriser la sécurité



PRECONISATION ET OUTILS DE SUIVI DU **STAGIAIRE**



Les grilles suivantes sont données à titre d'information, elles peuvent vous servir de brouillon.

Ces fiches sont insérées dans le livret du stagiaire et doivent être remplies officiellement dans ce dernier.

Sans le livret de formation dûment rempli le candidat ne pourra pas être présenté aux examens

Annexe 2

TABLEAU DES EMARGEMENTS

NOM:(du stagiaire)					
Date	Lieu / structure	Observ En Heures	Pratique En Heures	Animat° En Heures	Nom et signature du tuteur
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				

+ Age public : + Activité :

Annexe 2

TABLEAU DES EMARGEMENTS

COPALS 154
Certificat de Qualification Professionnelle
Animateur de Loisir Sportif

NOM:	
PRENOM:	(du stagiaire)

Date	Lieu / structure	Observ En	Pratique En	Animat° En	Nom et signature du
Date	Died / Structure	Heures	Heures	Heures	tuteur
	. Ago public :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Addivite .				
	+ Age public :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public :				
	+ Activité :				
	+ Age public :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Activité :				

Annexe 2

TABLEAU DES EMARGEMENTS

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif	F

NOM:	
PRENOM:	(du stagiaire)

Date	Lieu / structure	Observ En	Pratique En	Animat° En	Nom et signature du
		Heures	Heures	Heures	tuteur
	+ Age public : + Activité :				
	+ ACTIVITE .				
	+ Age public : + Activité :				
	. Age public :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	+ Activité :				
	+ Age public :				
	+ Activité :				
	+ Age public : + Activité :				
	. Ago public :				
	+ Age public : + Activité :				



Annexe 3 Preconisations et outils de suivi du stage <u>DE L'UC1</u> NOM :

PRENOM:
(du stagiaire)

Préconisation et	Démarches et Actions concrètes à mener par le stagiaire	Observations, commentaires, conseils		
objectifs de la période en situation UC1		A renseigner avec le stagiaire, et à insérer dans son livret		
Comprendre et s'intégrer dans le fonctionnement de la structure.	Rendez-vous : président, responsable, Consultation du projet, des comptes rendus, des statuts et règlements, de tout document relatif au fonctionnement financier de l'association, etc Participation aux réunions	Evaluation 1 : Evaluation 2 :		
Appréhender les règles de sécurité propres à l'activité et à la structure.	Recherche d'informations auprès du tuteur, d'autres instances (DDCS par exemple) Echanges et sollicitation du tuteur	Evaluation 1 : Evaluation 2 :		
Identifier les différents publics de la structure et leurs caractéristiques.	Recherche active des informations nécessaires Observation des pratiquants Echanges et sollicitation du tuteur	Evaluation 1 : Evaluation 2 :		
Utiliser une grille d'observation des capacités physiques et des habiletés motrices des pratiquants.	Utilisation de la grille d'observation, Faire évoluer l'outil d'observation Analyse les observations avec le tuteur	Evaluation 1 : Evaluation 2 :		

		Evaluation 1:
Repérer les projets de l'association	Recherche d'informations auprès du tuteur et de toute personne susceptible de renseigner Identifier l'adéquation entre le projet de l'association et les attentes et besoins des pratiquants.	Evaluation 2 :
Préparer son projet d'animations au sein de l'association	Préparer un calendrier des interventions du stagiaire Proposer un projet d'animation pour un public de l'association ou dans le cadre d'une action particulière de l'association.	Evaluation 1 : Evaluation 2 :
Observations complément	ntaires si nécessaire	
Evaluation 1 : (préciser la	a date):	
Evaluation 2 : (préciser la	a date) :	
Dates et signature du tute	eur	Signature du stagiaire
3		



Annexe 4 PRECONISATIONS ET OUTILS DE SUIVI DU STAGE <u>UC2 ET UC3</u>

NOM:
PRENOM:
(du stagiaire)

Animateur de Loisir Sportif

Préconisation et objectifs de	Démorphos et Astions concrètes à monor	Observations, commentaires, conseils		
la période en situation UC 2 et UC 3		A renseigner avec le stagiaire, dans son livret		
Préparer une action d'animation	Construire une grille de séance Compléter la grille à partir de l'observation d'une séance Retour/analyse du déroulement de la séance avec le tuteur	Evaluation 1 : Evaluation 2 :		
Evaluer sa préparation avec le tuteur	Présentation de la grille de séance au tuteur Prise en compte des remarques du tuteur pour améliorer la séance	Evaluation 1 : Evaluation 2 :		
Animer une séance complète au minimum	Préparer la séance Encadrer la séance d'animation y compris l'organisation matérielle de la séance. Analyser avec le tuteur et re médiation / propositions d'amélioration	Evaluation 1 : Evaluation 2 :		

		Evaluation 1:
Maîtriser la sécurité au travers des divers paramètres de la séance	Choix et organisation du matériel nécessaire Adaptation des situations et des consignes au public. Réguler et individualiser les efforts (Durée, intensité, fréquence), Gérer l'environnement et les risques potentiels.	Evaluation 2 :
		Evaluation 1:
Maîtriser et/ou améliorer les techniques supports des séances proposées	S'entraîner régulièrement et participer à des formations continues	
		Evaluation 2 :
	1	
Observations complémentai	res si nécessaire	
Evaluation 1 : (préciser la da	ite):	
Evaluation 2 : (préciser la da	ite):	
Dates et signature du tuteur		Signature du stagiaire

ATTESTATION DE FORMATION EN STRUCTURE



En tant que tuteur et/ou responsable de la structure : je soussigné :
M, certifie que M
·
a correctement réalisé ses temps de stage en vue de passer le CQP ALS option
Formation qui s'est déroulée à
et
□ a réalisé les heures de formation en club qui lui ont permis d'animer les publics suivants :
☐ a réalisé les heures de formation en club qui lui ont permis d'animer les familles d'activités
suivantes:
Galvanico
Observations:
A
Le tuteur et/ou responsable de la structure :
Signature et cachet de la structure